



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2021

Salle La Tuilerie

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle de la Tuilerie, après convocation légale le 27 février 2021, sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents :

Mmes TOUET Magalie, CALAS Jean-Pierre, TRALLERO Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, MAHIEU Grégory, GROSSE Jean-Philippe, adjoints.

Mmes TREMOLIERES Marie-Ange, TISSERAND Laure, TENZA Nathalie, PERIE Nathalie, MOURRUT Frédérique, PIOTON Sarah , BOITARD Adeline, CUBELLS BOUSQUET Françoise, DUHEN Amandine, CAUSSE Florence conseillères municipales.

MM. MOUSTELON Alain, JUSZKIEWICZ Richard, CONTY Bruno, LAMY André, CONIL Romain, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, BARBUSCIA Patrick, BENAZECH Jacques conseillers municipaux.

Absents excusés :

Procurations :

GARCIA Frédéric

à

TOUET Magalie

A l'unanimité des suffrages, Mme TOUET Magalie a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté

13 Questions sont portées à l'ordre du jour  
1 Question complémentaire

Question n° 1
---------------

**Objet : Approbation du procès-verbal du 16 février 2021- Annexe 1**

---

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il circulera en fin de séance auprès des Élus qui devront l'émarger.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera émargé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février dernier.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du : 16 février 2021

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 2

**Objet : Rendu-compte des décisions de Monsieur le Maire**

Rendu compte au Conseil municipal des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal :

Type de décision	Date signature	Objet de la décision
Alinéa 4	26/01/2021	Acte d'engagement pour les prestations similaires travaux Remplacement sols 3 bureaux 1 <sup>er</sup> étage Mairie pour 3 280€
Alinéa 4	09/02/2021	Signature de l'acte d'engagement pour le transport et traitement des boues de la station d'épuration (maximum du marché sur 5 ans : 427 950€HT)
Alinéa 8	10/02/2021	Vente d'une concession funéraire à Mme Germaine MARTIN : 950 €
Alinéa 8	10/02/2021	Vente d'une concession funéraire (chapelle) à M. et Mme CHAUVET : 3 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir prendre acte de ces décisions.

## Question n° 3

**Objet: Vote des Taux 2021**

Conformément à ce qui a été évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter (0 %) les taux d'imposition pour l'exercice 2021. Du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales, la commune ne délibère pas ce taux en 2021.

**Pour mémoire, les taux de 2020 :**

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

**Il est proposé pour l'année 2021 les taux suivants :**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les taux 2021 de la manière suivante :

**Commune**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 4

**Objet : Budget Primitif : Budget principal 2021 – Document 2**

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2021 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 12 321 241.00 €.

Le budget primitif 2021 propose :

**En Fonctionnement**

	Dépenses	8.232.983.00€
011	Charges à caractère général	1.816.845.00 €
012	Charges de Personnel	4.115.000.00 €
014	Atténuation de produits	44.000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	842.760.00 €
66	Charges financières	216.000.00 €
67	Charges exceptionnelles	18.000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	480.278.00 €
042	Opérations Ordres - Amortissements	700.000.00 €
	Recettes	8.232.983.00 €
70	Produits des services	462.000,00 €
73	Impôts et taxes	5.777.972.00 €
74	Dotations, subventions et Participations	1.345.411.00 €
75	Autres produits de gestion courante	102.000,00 €
013	Atténuation de charges	50.000,00 €
77	Produits exceptionnels	405.600,00€
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	90.000,00€

**En Investissement**

	Dépenses	4.088.258.00 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)	172.485.00 €
204	Subventions d'équipement versées	493.125.00 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	1.431.376.00 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	1.251.272.00 €
16	Remboursement capital des emprunts	650.000.00€
040	Opération Ordre – Travaux Régie	90.000.00€

Recettes

4.088.258.00 €

13	Subventions d'équipement	572.980.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2.000.000.00€
10	Dotations	335.000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	480.278.00 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	700.000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

-Approuver le budget primitif 2021 ainsi présenté

VOTE :

22 POUR

5 CONTRE : ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BARBUSCIA Patrick, BOITARD Adeline

2 ABSTENTIONS : BENAZECH Jacques, DUHEN Amandine

## Question n° 5

**Objet :** Budget Primitif : Budget Annexe « CAMPOTEL » 2021 - Document 3

Je vous indique que le budget primitif 2021 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 91 400.00 €

Le budget primitif 2021 propose :

**En Fonctionnement :**

**Dépenses** 61.000.00 €

011 Charges à caractère général	30.040.00€
67 Charges Exceptionnelles	560.00€
042 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €

**Recettes** 61.000.00 €

70 Produits des services et des domaines	50.000.00 €
77 Produits exceptionnels	11.000.00 €

**En Investissement**

**Dépenses** 30.400.00 €

20 Immobilisations Incorporelles	1.054.00 €
21 Immobilisations corporelles	29.346.00 €

**Recettes** 30.400.00 €

040 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €
--	-------------

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2021 ainsi présenté.

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 6

**Objet :** Budget Primitif : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » 2021  
- Annexe 4

Je vous indique que le budget primitif 2021 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 674.308.00 €

Le budget primitif 2021 propose

**En Fonctionnement**

Dépenses	222.010.00 €
011 Charges à caractère général	48.947.00 €
66 Charges Financières	63.063.00 €
042 Opérations Ordres - Amortissements	110.000,00 €

Recettes	222.010.00 €
----------	--------------

75 Autres produits de gestion	195.010.00 €
77 Produits Exceptionnels	27.000.00 €

**En Investissement**

Dépenses	462.298.00 €
21 Immobilisations corporelles	60.000.00 €
23 Immobilisations en cours	263.898.00 €
16 Emprunts et dettes	138.400.00 €

Recettes	462.298.00€
13 Subventions d'investissement	352.298.00 €
040 Opérations Ordres - Amortissements	110.000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2021 du budget HAE ainsi présenté.

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 7

**Objet :** Budget Primitif : Budget Annexe de l'eau 2021- Annexe 5

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget de l'eau présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2021 du *Service de l'Eau* s'équilibre en dépenses et en recettes.

**Fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	739 729,69
012	Charges du personnel	220 000,00
65	Autres charges gestion courante	47 000,00
<b>Total des dépenses de Gestion courante</b>		<b>1 006 729,69</b>
66	Charges financières	74 100,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>84 100,00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	118 000,00
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>158 000,00</b>
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>1 248 829,69</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 248 829,69</b>

Ce qui donne un total de dépenses de :

**1 248 829,69€HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
70	Vente de produits de l'exploitation	1 086 809,69
75	Autres produits de Gestion	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 086 809,69</b>
77	Produits exceptionnels	4 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 000,00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	158 020,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>158 020,00</b>
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 248 829,69</b>
<i>Résultat reporté</i>		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 248 829,69</b>

Ce qui donne un total de recettes de : **1 248 829,69€HT**

### Investissement :

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
16	Emprunts et Dettes	125 997,28
<b>Total des Dépenses financières</b>		<b>125 997,28</b>
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	112 804,00
23	Immobilisations en cours	1 276 098,80
<b>Total des Opérations d'équipement</b>		<b>1 393 902,80</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	158 020,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>158 020,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 677 920,08</b>
<i>Résultat reporté</i>		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 677 920,08</b>

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 677 920,08€HT**

Les recettes d'investissement se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	0,00
	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	0,00
13	Subventions investissement	1 099 920,08
16	Produits des emprunts	420 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 519 920,08</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	118 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	40 000,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>158 000,00</b>
	<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>1 677 920,08</b>
	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 677 920,08</b>

Ce qui donne un total de recettes de : **1 677 920,08€HT**

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 du *Service de l'EAU* ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

## Question n° 8

**Objet :** Budget Primitif : Budget Annexe de l'assainissement 2021- Annexe 6

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget de l'assainissement présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2021 du *Service de l'Assainissement* s'équilibre en dépenses et en recettes.

**Fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	328 052,62
012	Charges du personnel	40 000,00
65	Autres charges gestion courante	17 000,00
<b>Total des dépenses de Gestion courante</b>		<b>385 052,62</b>
66	Charges financières	85 500,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>90 500,00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>160 000,00</b>
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>635 552,62</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>635 552,62</b>

Ce qui donne un total de dépenses de :

635 552,62€HT

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
70	Vente de produits de l'exploitation	583 552,62
74	Subventions d'exploitation	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>593 552,62</b>
75	Produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 000,00</b>
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>		<b>635 552,62</b>
<i>Résultat reporté</i>		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>635 552,62</b>

Ce qui donne un total de recettes de : **635 552,62€HT**

### Investissement :

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
16	Emprunts et Dettes	110 000,00
13	Subventions	0,00
<b>Total des Dépenses financières</b>		<b>110 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	143 000,00
23	Immobilisations en cours	665 000,00
<b>Total des Opérations d'équipement</b>		<b>808 000,00</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>42 000,00</b>
041	Opérations Patrimoniales	0,00
<b>Total des opérations Patrimoniales</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>960 000,00</b>
<i>Résultat reporté</i>		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>960 000,00</b>

Ce qui donne un total de dépenses de : **960 000,00€HT**

Les recettes d'investissement se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2021
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	
	<b>Excédent de Fonctionnement Capitalisé</b>	<b>0 000,00</b>
13	Subventions investissement	429 411,02
16	Emprunts et dettes	370 588,98
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>780 000,00</b>
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
21	Virement de la section d'exploitation	10 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>160 000,00</b>
041	Opérations Patrimoniales	0,00
	<b>Total des opérations Patrimoniales</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>960 000,00</b>
	<i>Résultat reporté</i>	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>960 000,00</b>

Ce qui donne un total de recettes de : 960 000,00€HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 du *Service de l'ASSAINISSEMENT* ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

## Question n° 9

**Objet :** Travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement de la Place Pasteur - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La place Pasteur située en rive droite de l'Orb est située dans le centre ancien de la commune de Bédarieux.

Le réseau d'eau potable en Fonte de diamètre compris entre 70 et 90 mm est très vétuste et présente régulièrement des fuites d'eau, il a été posé dans les années 1960.

Implanté dans le début des années 70, le réseau d'assainissement en amiante ciment présente des fissures, casses. Le poste de relevage permettant de renvoyer les eaux usées vers l'avenue Jean Jaurès, axe principal en direction de la station d'épuration, date-lui aussi des années 70 et nécessite quelques travaux d'amélioration.

Il est donc proposé d'engager les travaux suivants :

- Remplacement de la conduite eau potable par 210ml de canalisation en Fonte DN 200mm,
- Remplacer 180 mètres de canalisation de collecte des eaux usées par du PVC CR8 en diamètre 200mm,
- Remplacer 25 mètres de canalisation de refoulement en sortie du Poste de relevage,
- Remplacer la chambre des vannes du poste de refoulement, et réaliser des travaux d'amélioration électrique et de génie civil.

L'opération est estimée comme suit :

Détail de l'Opération Place Pasteur	Montant € HT
- Travaux Eau Potable	100 000,00 €
- Travaux Assainissement	125 000,00 €
- Etudes Maitrise d'œuvre (10%)	22 500,00 €
- Etudes complémentaires (diagnostic amiante, geodetection, topo, essais pénétromètre, inspection video...)	22 500,00 €
<b>Montant TOTAL</b>	<b>270 000,00 €</b>

Il s'agit d'une opération nécessaire liée à la vétusté des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour obtenir son soutien financier dans le cadre de cette opération, et de lui demander la subvention maximale pouvant être accordée à la commune Bédarieux (un taux de 70% d'aide pourrait être atteint).

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- adopter le projet de travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement de la Place Pasteur, évalué à 270 000€HT (soit 120 000 € HT en eau et 150 000€ HT en assainissement)
- de réaliser cette opération (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux ;
- De solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'obtenir les subventions maximales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de ces études et travaux suivant le code des marchés publics, et signer tous les documents s'y afférent.

VOTE : UNANIMITE

## Question n° 10

**Objet : Convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de services de téléphonie et d'accès à Internet**

Les articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique prévoit la possibilité pour des collectivités territoriales, de constituer un groupement de commandes pour la dévolution d'un marché public.

L'article L2113-4 du code de la commande publique prévoit que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

Les achats regroupés constituent une source permettant d'optimiser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique et fonctionnelle d'un besoin identique et commun.

A donc été étudié la possibilité de proposer aux communes-membres et à l'établissement public industriel et commercial Office de Tourisme Grand Orb de se constituer en groupement de commande.

Le besoin identifié à ce jour porte sur les services de téléphonie et d'accès à Internet.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre Grand Orb Communauté de communes en Languedoc, ses communes membres et l'établissement public industriel et commercial Office de Tourisme GRAND ORB en vue d'effectuer des achats correspondant à leurs besoins. Pour cela, il est prévu une adhésion à la centrale d'achat RESAH.

Par ailleurs, il est proposé de mutualiser les frais d'adhésion au RESAH et d'accès aux marchés concernés.

Les frais d'adhésion au RESAH sont de 300 euros par an.

Les frais de mise à disposition des accords-cadres sont respectivement :

- Lot 1 : Téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires : 1 500€/an
- Lot 2 : Téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, Services opérés complémentaires = 1 250€/an

Pour une date de début de marché au 24/04/2021 et une date de fin au 31/07/2024, le montant global proratisé, est de :

Pour 2021 : 2 179,17 €

Pour 2022: 3 050,00 €

Pour 2023 3 050,00 €

Pour 2024 (jusqu'au 31/07) 1 904,17 €

**TOTAL 10 183,34 €**

Sur les 10 183,34€, Grand Orb, le coordonnateur, prendra en charge 5 000€

Le coordonnateur avancera les frais et facturera à chaque membre leur part respective. La répartition se fera au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes pour les 5 183,34€ restants.

Le groupement sera formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement de ce dernier. Chaque membre sera seul responsable de l'exécution de son marché. Il s'engage à signer le marché à hauteur de ses besoins propres.

Il est également proposé que l'établissement public Grand Orb Communauté de communes en Languedoc soit coordonnateur du groupement.

La convention précisera en détail les termes administratifs, juridiques, et financiers.

Il est demandé au **CONSEIL MUNICIPAL** de délibérer afin :

- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les prestations de service de téléphonie et Internet, conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour les prestations de service de téléphonie et d'Internet, et notamment la désignation de Grand Orb communauté de communes en Languedoc en qualité de coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement de commandes, et prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion à la centrale d'achat RESAH conformément à l'article L2113-4 du code de la commande publique ;
- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les accords-cadres ainsi que tous les documents nécessaires à leur passation.

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 11

**Objet : Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)  
de la piscine municipale du complexe sportif René Char**

Avant l'ouverture de la Piscine Municipale il est nécessaire de faire valider en Conseil Municipal l'Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Le POSS, regroupe pour un même établissement, l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités de baignades et de planification des secours.

Il a pour objectif :

- De prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée au caractéristiques de l'établissement ;
- De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alertes des services de secours extérieurs ;
- De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 12

**Objet : Recrutement d'un agent en contrat PEC**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1er janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un PEC en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge est fixé entre 65% et 80 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC ».

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires et de la taxe d'apprentissage.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent en contrat PEC pour les fonctions d'adjoint technique au sein des services techniques.

L'agent est rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures.

Soit à temps partiel à raison de 20 heures / semaine (20 heures minimum/aide plafonnée à 20 heures) pour une durée de 1 an (9 mois minimum, 24 mois maximum sauf exception).

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**VOTE : UNANIMITE**

## Question n° 13

**Objet : Motion d'opposition au démantèlement d'Electricité de France**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

L'entreprise EDF-GDF est née en 1946 de la volonté de la nation de se doter d'un service public de l'énergie capable d'aider la France dans son effort de reconstruction, tout en assurant son indépendance énergétique. Sous l'impulsion du ministre de l'époque, le communiste Marcel Paul, EDF-GDF s'est imposé comme un fleuron de notre économie nationale.

En 20 ans de dérégulation du marché de l'énergie et de directives européennes, l'entreprise EDF-GDF a été scindée entre l'électricité d'un côté, et le gaz de l'autre, entraînant une augmentation de la facture de l'électricité de près de 50% en 10 ans !

En ce moment, le projet « Hercule » est discuté par le gouvernement, sous la pression de la commission Européenne.

Ce projet prévoit d'abandonner la forme actuelle d'EDF pour la scinder en 3 entités distinctes :

- une entreprise 100% publique « edf bleu » regroupant les centrales nucléaires, donc faisant porter sur les Français les lourds entretiens et investissements nécessaires à l'activité nucléaire
- une autre « EDF vert » incluant la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, ouvert à la concurrence car très rentable
- une troisième « EDF azur », responsable des barrages hydroélectriques dont les concessions se verraient remises en concurrence.

Les industries électriques et gazières (IEG) et leurs salariés ont pourtant démontré et démontrent encore aujourd'hui, au plus fort d'une année marquée par la crise sanitaire, sans relâche, jour après jour, leur rôle central dans la qualité du service public de l'énergie, au service de la transition énergétique « bas carbone » de la France.

Ils sont également, aujourd'hui plus que jamais, au service de la relance économique du pays. L'heure n'est donc pas au démantèlement des formidables outils industriels que sont les énergéticiens français, mais bel et bien à leur consolidation pour le bien commun et l'intérêt général.

Dans ce contexte, le conseil municipal

- apporte son soutien aux énergéticiens d'EDF et d'Engie,
- se positionne pour l'abandon du projet « Hercule » par le gouvernement,
- soutient le « programme progressiste de l'Energie » pour mettre au cœur des débats l'exigence d'un service public de l'énergie avec en son sein les filières électricité et gaz.

**VOTE :**

**28 POUR**

**1 ABSENTION (DUHEN Amandine)**

## Question complémentaire n° 1

**Objet : Recrutement d'agents saisonniers affectés à la piscine Municipale.**

Lors de chaque Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Considérant la volonté de la municipalité d'étendre la période d'ouverture de de la piscine municipale pour la saison 2021, en proposant sous réserve des autorisations sanitaire une ouverture dès le mois de mai.

Considérant l'obligation pour la municipalité d'avoir recours à du personnel qualifié pour assurer la surveillance des bassins.

Création de 2 emplois saisonniers affectés à la piscine municipale :

2 Agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale sur la base de l'article 3 alinéa 2 (besoins saisonniers)

Service : Piscine

Grade de référence :

- Educateurs des Activités Physiques et Sportives  
Echelon 7 IB 452 – IM 396

- Opérateur des activités physiques et Sportives  
Echelon 1 IB 354 – IM 330

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le recrutement d'agents saisonniers affectés à la piscine municipale pour la saison 2021.

**VOTE : UNANIMITE**